



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 78603

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc selon l'annonce qu'il a faite le 29 novembre 2004, d'une série de mesures pour favoriser l'accès des personnes handicapées à l'art et à la culture demande à M. le ministre de la culture et de la communication l'état actuel des projets d'accessibilité dans les cinémas après les études lancées en 2004 par le Centre national du cinéma (CNC) et des concertations, alors annoncées, avec les professionnels du cinéma et les associations de personnes handicapées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'état actuel des projets d'accessibilité dans les cinémas après les études lancées en 2004 par le CNC. Depuis cette date, une étude sur les conditions de sous-titrage de films et d'audio-description a été lancée à la suite de l'intervention des associations de personnes handicapées qui avaient souligné la spécificité du handicap auditif et visuel. La réalisation de mesures concrètes et adaptées en faveur des professionnels concernés va faire en 2006 l'objet de concertation pour une mise en oeuvre en 2007, compte tenu des contraintes d'ordre budgétaire. Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées concerne tous les handicaps et donne lieu actuellement à la rédaction de décrets d'application dont le décret « exigences » qui doit fixer les obligations d'ordre technique ou architecturale, pour permettre l'accessibilité pour tout type de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78603

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10709

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 59